



UNFD

Union nationale
des syndicats de détaillants
en fruits, légumes
et primeurs

Courrier à adresser à votre député

UNFD
5, rue des Reculettes
75013 Paris

Madame, Monsieur le député,

Le projet de modernisation de l'agriculture et de la pêche va être prochainement discuté à l'Assemblée Nationale. Ce texte est sans aucun doute capital puisqu'il a notamment pour objectif de permettre aux exploitants agricoles et à leurs filières de s'adapter aux contraintes d'un marché de plus en plus instable en respectant les exigences fondamentales de qualité et de respect de l'environnement.

Néanmoins, en tant que détaillant, nous tenons à vous alerter sur la multiplication des ventes directement effectuées par les producteurs aux consommateurs qui met à mal notre Profession. Ce phénomène est particulièrement significatif dans le secteur des fruits et légumes. Il est important de ne pas augmenter ce pourcentage.

Comme vous le savez, en vertu du dispositif de la pluri activités agricole régi par l'article 75 du Code Général des Impôts, les producteurs peuvent se livrer à des activités recouvrant soit la vente de leur propre production, soit l'achat pour revendre de produits, dans la limite de 30% de leurs recettes, soit sur leur exploitation, soit sur marchés, de manière individuelle ou collective.

Ces producteurs bénéficient ainsi d'avantages, notamment fiscaux et sociaux, auxquels les détaillants n'ont pas droit (abattements, non paiement de la taxe professionnelle...). A cet effet, vous trouverez, ci-joint, une note synthétisant l'ensemble des mesures et avantages dont bénéficient les producteurs lorsqu'ils vendent des fruits et légumes.

Nous craignons donc, qu'à l'occasion de ce texte, de nouveaux avantages soient accordés à la vente directe. Or, sachez qu'une extension incontrôlée de ce périmètre risquerait de mettre à mal le commerce de proximité en fruits et légumes. A cet égard, il est important de rappeler que notre secteur (primeurs en magasins, primeurs sur marché) représente encore une alternative forte de distribution (30% de parts de marché découpées comme suit : 10% en magasin, 20% sur marché).

De plus il ne fait aucun doute que le commerce de proximité permet de renforcer l'attractivité des villes. En effet, les marchés notamment sont des vecteurs d'animations des centres-villes et centres-bourgs indéniables. Marchés où il fait bon flâner et consommer des produits sains et de première fraîcheur, présentés par des professionnels de manière intelligente et animée (dégustation, théâtralisation des produits présentés...), qui mettent en valeur les produits locaux, proches du consommateur.

Face à une culture des caddies et des linéaires, insipide et déshumanisée, aider le commerce spécialisé de proximité permet ainsi de diversifier l'offre envers le consommateur en lui montrant qu'un autre choix est possible, tout en offrant aux producteurs une alternative forte de commercialisation et de valorisation de leurs produits.

Ces deux professions souffrent de la pression des grands groupes de la distribution, Aussi est-il important de préserver l'équilibre entre deux professions et de ne pas avantager l'une aux dépens de l'autre.

Nous sommes convaincus que la Production et le Commerce de détail seront plus forts et auront tout à y gagner ensemble si chacun continue à exercer au mieux son métier !

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur le député, notre parfaite considération.

Signature du détaillant et cachet de l'entreprise



P.J.
Argumentaire



Producteur



Primeur

**C'est comme ça
que nous voyons
NOS métiers**



Union nationale
des syndicats de détaillants
en fruits, légumes
et primeurs

